

ASLOCA Régions
Rue Jean-Jacques-Cart 8
1006 Lausanne

021 617 16 17
contact@asloca-regions.ch
vaud.asloca.ch/regions

PRESTATIONS, TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

L'adhésion à notre Association vous donne droit aux prestations suivantes :

- Conseils juridiques
- Abonnement au journal « Droit au logement »
- Assistance en commission de conciliation
- Assistance lors d'un état des lieux de sortie
- Examen d'un décompte de chauffage

PRIX DES PRESTATIONS DE L'ASLOCA RÉGIONS

Pour bénéficier des prestations de notre association, consultations comprises, le membre doit obligatoirement s'être acquitté de la cotisation de l'année en cours et des éventuels arriérés :

- **Cotisation pour bail d'habitation** : La première cotisation est de Frs. 110.- (Frs. 80.- + Frs. 30.- de taxe d'inscription). Ensuite, Frs. 80.- / année civile dès la deuxième année.
- **Cotisation pour bail commercial** : La première cotisation est de Frs. 160.- (Frs. 130.- + Frs. 30.- de taxe d'inscription). Ensuite, Frs. 130.- / année civile dès la deuxième année.

Prestations fournies en fonction du bien-fondé de la cause et des disponibilités des consultants :

- **Assistance en commission de conciliation** :

Prix correspondant au 10% du loyer net avant audience si le locataire est membre de l'ASLOCA depuis moins de deux ans avant le début du litige.

Prix correspondant au 8% du loyer net avant audience si le locataire est membre de l'ASLOCA depuis plus de deux ans avant le début du litige.

Dans tous les cas, le prix minimum facturé pour une assistance en commission de conciliation est de Frs. 80.- et le prix maximum de Frs. 300.-

- **Transaction avant audience** : Frs. 120.-
- **Transaction après audience** : Frs. 50.- en plus du prix déjà facturé selon les conditions susmentionnées.
- **Assistance lors d'un état des lieux de sortie** : Tarif horaire de Frs. 80.-/heure, temps de transport facturé. Prix minimum facturé : Frs. 80.- ; le montant doit être réglé en liquide le jour de l'état des lieux de sortie.
- **Examen d'un décompte de chauffage** : Frs. 100.-

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture pour les téléphones et la réception :

- Nous vous accueillons dans nos locaux et nous répondons à vos appels du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 13h30.

Aujourd'hui, seuls nos locaux à Lausanne, rue Jean-Jacques-Cart 8, sont ouverts sur la base des horaires susmentionnés.

- Les locaux de Morges, rue de la Gare 3 et d'Yverdon-les-Bains, avenue des Sports 28 sont fermés, sauf exceptions.

Aucune consultation juridique ne vous sera accordée sans rendez-vous.